

# -Club Français du Bouvier des Flandres et des Ardennes-

<p><b>Agréé par le Ministère de l'Agriculture</b> <b>Affilié à la Société Centrale Canine,</b> <b>reconnue d'utilité publique</b> <b>Fondé pour favoriser l'amélioration du Bouvier des Flandres de race pure</b></p>		<p><b>Siège social:</b> <b>M Jean-François Kranklader</b> la Ferrandière, 54, route de saint Maurice 73240, Gresin Tel 0476317967 Jean-françois.kranklader@orange.fr</p>
---	---	--

Procès-verbal de la réunion de Comité  
du samedi 14 octobre 2017  
à Aubervilliers (93)  
dans les locaux de la Société Centrale Canine

## Ordre du jour :

1. Nouveaux adhérents
2. Courrier
3. Bilan de la Nationale 2017
4. Préparation de la Nationale d'Elevage 2018
5. Mise à jour de la carte des délégations
6. Révision du calendrier 2018 des Régionales et des spéciales
7. Modification du bulletin électronique et du bulletin d'adhésion
8. Mise au point de la grille de cotation du Bouvier des Ardennes
9. Questions diverses

Début de la séance à 11h15.

Etaient présents :

Mesdames Christiane Lagnié – Michèle Gaulier - Françoise Leroux – Annie Lombardi  
Messieurs Bernard Lagnié – Claude Lefranc et Jean-François Kranklader.

Etaient absents:

Marie-Geneviève Champromis - Michelle Serpaggi et Gérard Cacheux.  
Leur absence est excusée.

### 1. Nouveaux adhérents

Françoise Leroux présente 1 nouvel adhérent, accepté à l'unanimité des présents.

### 2. Courrier

Peu de courrier pour cette réunion.

- Une carte reçue par Michèle Gaulier.

M et Mme Pierre Duot remercient le CFBFA pour la coupe offerte lors du Challenge M. Servet qui s'est déroulé à Vérines.

- Un courriel de M Xavier Oury adressé à Christiane Lagnié pour lui demander des renseignements sur le bouvier des Ardennes.

### 3. Bilan de la Nationale d'Elevage 2017

A l'exception d'un adhérent qui a trouvé qu'un des juges officiant n'était pas compétent en matière de jugement des Bouviers des Flandres, nous n'avons reçu que des remerciements et des félicitations.

Il y a pourtant encore quelques points que nous devons améliorer pour 2018 :

#### – **Les repas du samedi midi et du dimanche midi**

Alors qu'il était prévu une soirée barbecue, le repas du samedi soir qui a été servi à table, a été synonyme d'un excellent moment (plats copieux, très bien préparés à base de produits de qualité, service à la fois efficace, souriant et agréable, ambiance très conviviale et esprit de partage amical très présent), la qualité des repas des samedi et dimanche midi a nettement baissé alors que le prix de revient des repas qui devaient être maintenus par le restaurant « l'Aquarelle du Limousin » a été augmenté.

Jean – François Kranklader a demandé au CEC la Souterraine s'il pouvait aussi prendre en charge la préparation de ces repas. Le CEC étudie notre demande et part sur l'idée d'un plat unique (type paella) pour le repas du midi. Nous attendons leur proposition.

Un très grand merci à toute l'équipe du CEC qui a contribué à la réussite de notre repas du Club.

#### – **L'Assemblée Générale**

Il y a trop peu d'adhérents présents. Ils ne se sentent plus concernés alors que la tenue de l'Assemblée Générale est obligatoire.

Nous avons essayé d'en comprendre les raisons :

- ✓ Trop peu d'éleveurs sont présents à la Nationale.
- ✓ Cette année encore, elle était excentrée : il fallait aller à la Souterraine, salle du Coq.
- ✓ Le Concours ring n'était pas encore terminé à 18h. Il avait commencé plus tard que prévu alors

qu'il y avait beaucoup de chiens inscrits.

Pour juguler ce désintérêt, pourquoi ne pas faire notre Assemblée Générale directement sur le site de la Nationale d'Elevage. Elle pourrait avoir lieu sous un chapiteau installé sur le terrain ou dans la salle du restaurant l'Aquarelle du Limousin, le repas du samedi soir ne se faisant pas dans cette salle.

Jean-François Kranklader va demander à M David Madelénat, président du CEC s'il peut nous installer un deuxième barnum et à l'Aquarelle du Limousin, quelles sont les conditions de location de la salle de restaurant.

#### – **Le bilan financier de la Nationale**

Le déficit généré cette année par notre Nationale d'Elevage s'élève à 1485€.

Les engagements des chiens ont rapporté 2865€

La tombola et les dons du public : 220€

Mais

✓ Hébergement des juges : 431€ auxquels il faut ajouter les indemnités qui s'élèvent à 1227€ dont 611€ pour les Hommes d'attaque.

Afin de faire diminuer ce poste, Françoise Leroux a d'ores et déjà pris contact avec le Président d'un club local afin qu'en 2018, un troisième homme d'attaque soit prêté au club.

✓ Location du troupeau de vaches pour le CANT : 500€

✓ Cadeaux aux exposants : 344€ et aux juges : 156€

✓ Carnets des juges, diplômes CSAU : 443€

✓ Médailles et coupes : 706€. Mais tout n'a pas été distribué. Un prorata a été fait, la dépense s'élève à 482€.

Pour permettre la rentrée d'un stock dans le bilan au 31/12 /2017, Gérard Cacheux va dresser un inventaire de toutes les récompenses restantes. Michèle Serpaggi va faire celui des articles de la boutique dont elle est responsable.

– **La remise des médailles aux chiens non sélectionnés.**

Si la remise des récompenses l'après-midi s'est bien déroulée, il n'en a pas été de même le matin avec celle des médailles. Il avait été décidé que tous les propriétaires des chiens non sélectionnés recevraient avant de sortir du ring une médaille. Or, alors que ces dernières avaient été remises aux juges, avant le début des jugements, avec la consigne de les distribuer, seuls quelques propriétaires de femelles ont reçu leur médaille.

Nous devons donc insister en 2018 auprès des juges pour que ces médailles soient distribuées par eux.

4. Préparation de la Nationale d'Elevage 2018

– Site : le Club d'Education Canine de la Souterraine à Bridiers (23300)

– Date : 22 – 23 septembre 2018.

Nous avons demandé et obtenu l'accord de l'Association Canine Territoriale de Creuse.

Dans sa lettre d'accord, le Président de l'ACT Creuse, M Lassandre attire l'attention du CFBFA sur le faible effectif des Bouviers des Flandres et des Ardennes présent à l'Exposition Nationale de Cressat le 14 juillet et invite le Président du CFBFA à inciter les propriétaires à revenir en Creuse à cette occasion.

Jean-François Kranklader va répondre à M Lassandre pour le remercier d'accueillir notre Nationale d'Elevage en Creuse et il lui signalera que d'une manière générale de moins en moins de Bouviers sont inscrits dans les expositions.

– Epreuve d'utilité :

✓ CANT et CSAU : Mme Delphine Vaucouloux qui nous a donné son accord écrit jugera les CANT et les CSAU.

Mme Vaucouloux a été contactée par la Commission troupeaux de la SCC qui lui a soumis notre demande de report de l'âge du CANT. Au vue de notre lettre très circonstanciée, Mme Vaucouloux plaidera notre cause auprès de la SCC.

✓ Le Challenge André Le Lann sera jugé par M Rivière qui nous a donné son accord écrit.

✓ Les testeurs, Michel Delage Stephan et Claude Lefranc (remplaçant) jugeront les TAN,

Test de Caractère et Test Complémentaire.

– Conformité au standard

Les membres du Comité ont été consultés par courriel pour décider du choix des juges mais aucune majorité ne s'étant dessinée en faveur de tel ou tel juge et le quorum n'étant pas atteint le jour de la réunion de Comité, il est décidé que la question du choix des juges serait reposée aux membres du Comité par courriel.

– Nouvelle réglementation des expositions.

M Lassandre, président de la Commission Exposition de la Société Centrale Canine a transmis à Jean-François Kranklader une lettre circulaire émanant de la SCC.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 une nouvelle réglementation doit être appliquée.

« Trop de club de race mettent encore en œuvre des pratiques qui s'affranchissent des règles définies et prescrites par la SCC et qui, devenues « us et coutumes » du club, revendiquent une validité et une légitimité qu'elles n'ont jamais eues. Des responsables décernent ainsi des récompenses certes sans existence reconnue mais trompeuses et abusivement assimilables à des distinctions recherchées.

Le champ de liberté dont dispose un club pour organiser ses manifestations propres et les points sur lesquels le règlement des RE et NE pourra plus différer du Règlement général des expositions bien défini à l'Art 7 dudit règlement

Il ne sera pas acceptable et donc il ne sera pas accepté :

- Que soit créés et proposées à l'engagement des classes autres que les classes officielles. **Par contre toute latitude est laissée au club pour constituer des « groupes » (et non des classes) spécifiques avec évaluation et récompenses éventuelles propres au club, mais sans attribution des qualificatifs SCC.** Le jugement de ces « groupes » ne pourra être confié qu'à des juges habilités SCC/FCI.

- Que la participation à une exposition Nationale d'Élevage ou Régionale d'Élevage soit subordonnée à l'adhésion au club. *Elle est autorisée à tout chien de la race.*
- Que le CACS soit décerné à des sujets inscrits dans une autre classe qu'Intermédiaire – Ouverte – travail.
- Que la fourchette d'âge des différentes classes soit modifiée.
- Que le nombre de sujets retenus pour participer aux classe Elevage (Affixe) ou Classe de Reproducteurs soit différent des prescriptions réglementaire SCC (3 au minimum, 5 au maximum)

Cette nouvelle réglementation nous oblige à nous poser une question : « L'obtention du CACS peut-il être subordonné à un TAN, Test de Caractère, CANT comme le préconise le CFBFA actuellement ou cette pratique est-elle devenue us et coutumes du Club et être abandonnée ?

Jean-François Kranklader va officiellement poser la question à M Lassandre.

Lorsque nous aurons reçu la réponse à cette question, nous modifierons les feuilles d'engagement qui devront désormais **obligatoirement** porter la mention suivante :

« Le CFBFA organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC ».

Il sera aussi également rappelé aux juges que leur collaboration implique le respect de l'ensemble des règles qui régissent les expositions.

- La notion de limite de chiens inscrits n'existe plus dans le règlement en vigueur depuis le 01/07/2017. Il n'est donc plus nécessaire qu'il y ait au moins 50 chiens inscrits à la Nationale d'Élevage pour que le CACS soit homologué.

La question a été posée à la SCC, la confirmation nous est parvenue par mail le 13 septembre 2017.

- Enfin, le CFBFA est tenu d'inscrire en évidence le message suivant dans le catalogue de la Nationale d'Élevage :

***« Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITE lors de toute exposition canine. Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le laisser longtemps attaché à une potence, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.***

***Le non-respect de cette règle par l'exposant entraînera son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire par la SCC ».***

Vous trouverez l'intégralité de cette nouvelle réglementation sur le site de la SCC (<https://www.centrale-canine.fr>)

#### 5. Mise à jour de la carte des délégations

**Une 5<sup>ème</sup> région a été créée :** l'île de France. Elle a été confiée à Claude Lefranc.

**Région NO :** La délégation de cette région est confiée à Françoise Leroux.

Les départements 79 et 86 sont rattachés à la région NO. Ils sont joints à la délégation régionale d'Isabelle Georges ainsi que le département 49

Les départements 62, 80 et 60 (délégué régional M Parent) passent dans cette région

M Yves Elliott souhaite démissionner de son poste de délégué mais il restera jusqu'à ce que nous lui trouvions un remplaçant.

Suite au déménagement de M Julien Fernandez, les départements 41,37 et 36 attendent aussi un délégué.

**Région NE :**

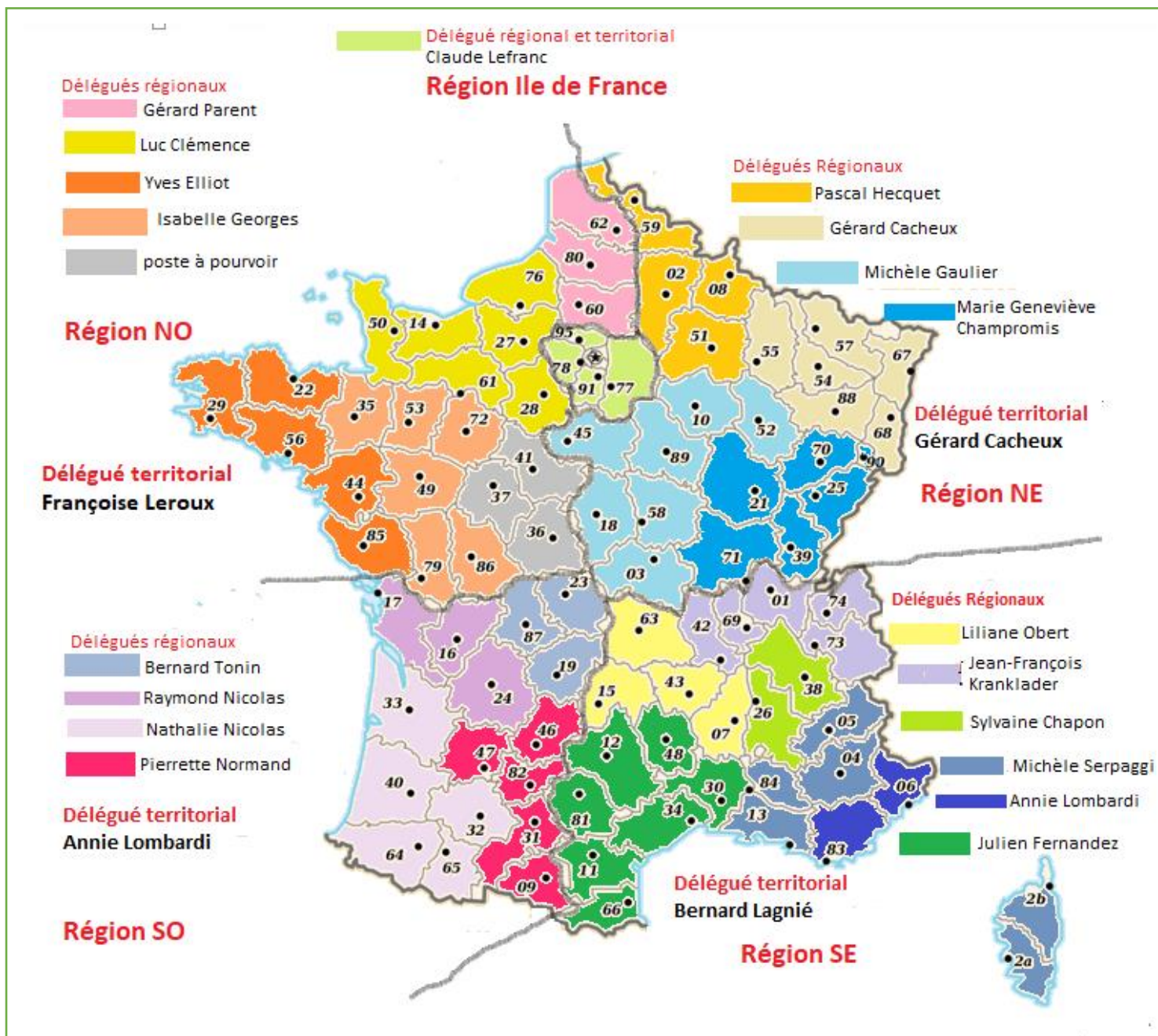
Les départements 45, 18 et 03 confiés à Michèle Gaulier sont rattachés à la région NE.

Le département 51 passe dans la délégation de M Pascal Hecquet.

**Région SE :**

Les départements 12, 81 passent dans la région SE.

Monsieur Julien Fernandez se voit confiée la délégation régionale composée des départements : 12, 18, 30, 34, 81,11 et 66



### 6. Révision du calendrier des Régionales et des Spéciales

Du fait de la charge de travail et de ses problèmes personnels, le Comité se pose la question de la suppression de la Régionale d'Élevage que Mme Nicolas devait organiser à Jarnac le 30 juin 2018.

Les membres du Comité vont prendre une décision à ce sujet.

La Régionale d'Élevage de la région PACA reste programmée. Elle aura lieu à Aix-en-Provence (13090) sur le terrain du Club Cynophile Aixois, le 15 Avril 2018. Les délégués ont l'accord de M Morbelli, président de la Canine Midi Côte d'Azur.

En ce qui concerne les spéciales, Christiane Lagnié a obtenu les accords des Associations Canines Territoriales hormis celle de la Canine Rhône Alpes pour l'exposition de Lyon.

Les juges qui officieront lors de ces spéciales seront ceux que les Associations Canines Territoriales proposeront.

- Paris Dog Show (le Bourget 93350) – Exposition Canine CACS – 6 janvier 2018 – Juge M Kerfriden
- Angers – Exposition Canine Internationale – CACS –CACIB – 25 mars 2018 – juge M Karcher
- Vesoul – Exposition Canine Nationale – CACS – 11 Mars 2018
- Douai – Exposition Canine Internationale – CACS –CACIB – 6 et 7 octobre 2018
- Avignon – Exposition Canine Nationale – CACS – 6 et 7 octobre 2018 – juge pressenti M Vizzari
- Marmande – Exposition Canine Internationale – CACS – CACIB – 20 Mai 2018
- Cahors – Exposition Canine Nationale – CACS – 6 Août 2018 – Juge pressenti M Garnero.

Pour 2019, le CFBFA n'organisera que 2 spéciales en exposition nationale CACS et 2 spéciales en exposition Internationale CACS-CACIB.

#### 7. Modification du bulletin électronique

Sur proposition du Président, acceptée par l'ensemble des membres du Comité présents, le bulletin électronique va être mis en lecture directe sur le site du Club Français du Bouvier des Flandres et des Ardennes. Même les non-adhérents auront accès au bulletin, tous les filtres allant être supprimés.

Une clé USB contenant tous les bulletins précédents a été archivée.

#### 8. Modification du bulletin d'adhésion.

Du fait de ce changement, le bulletin d'adhésion 2018 va être modifié. N'apparaîtront plus que les tarifs « bulletin papier ».

Sera aussi précisé sur ce bulletin, avec un astérisque, que les offres découvertes ne donneront pas droit aux réductions d'inscription à la Nationale d' Elevage.

#### 9. Mise au point de la grille de cotation du Bouvier des Flandres et du Bouvier des Ardennes

Mme Laurence Leroux, de la SCC nous a confirmé que les grilles de cotation ont été homologuées par le Comité de la SCC les 21/02/2017 pour les Bouviers des Flandres et le 04/07/2017 pour les Bouviers des Ardennes.

Ces grilles seront mises en ligne sur le site du CFBFA.

Toutefois nous rappelons que la notion de CANT sur bovins a été supprimée dans la grille de cotation des Bouviers des Ardennes, ceux-ci étant autorisés à travailler aussi sur ovins.

#### 10. Questions diverses

- Conditions 2018 pour l'obtention du titre de Champion de France de conformité au standard.

Bien que n'ayant pas encore reçu le formulaire à compléter pour la solution retenue pour l'homologation du titre de champion de France de conformité au standard, le Comité a décidé de maintenir les mêmes critères qu'en 2017 et de permettre aux Bouviers titulaires d'un brevet de RU ou de Pistage français ou de pistage FCI d'accéder à ce titre à condition qu'ils soient détenteurs au minimum d'un test de caractère.

Il est rappelé que les dossiers d'homologation du titre de champion de France de conformité au standard ne peuvent être transmis à la SCC que par le Président du CFBFA.

- Inscription au Challenge Inter race.

Françoise Leroux s'occupe de savoir si M Guillaume, Obé 1 et M J Merot, obé3 participeront au Challenge.

Mme Myriam Feser, ring 1, Claude Lefranc, Ring 2 et Michel Delage Stephan, ring 3 sont déjà inscrits

- Réunions de Comité 2018

Elles se tiendront à Aubervilliers dans les locaux de la SCC les

Samedi 24 mars 2018

Samedi 23 juin 2018

Samedi 13 octobre 2018

- Inscription au Concours Général Agricole

Ont été sélectionnés pour le CGA qui se tiendra le 28 février à Paris

### **Bouvier des Ardennes :**

Meilleur sujet : mâle N'Jesper de la Censé du Balmelok appartenant à M Benoit Scelles

Race pastorale : L'orphée appartenant à M Benoît Scelles

Races à faible effectif 3 chiens doivent être présentés. Jean-François Kranklader va demander à M Benoît Scelles s'il peut présenter 3 bouviers des Ardennes

### **Bouvier des Flandres**

Classe CACS

Mâle : Julius du Bois de la Brique appartenant à M Lilian Gibourdel

Femelle Lutèce de la Mallerie des Landelles appartenant à M Stéphane Leray

Classe Champion

Mâle Green de Firmvert appartenant à M Jean-François Kranklader

Femelle Irancy du Bois de la Brique appartenant à Mme Elsa Nicolle

Classe travail

Femelle L'Ourse du Val de Roquepertuse appartenant à Mlle Dominique Pineau

Lot d'élevage Elevage du Bois de la Brique à M Luc Clémence

Un dossier sera envoyé à chacun des propriétaires des chiens retenus en vue de leur inscription au CGA 2018.

– Une demande de cooptation a été présentée.

Le Président rappelle les règles régissant les cooptations :

- Appel à candidature par le Comité.
- Inscription nominative à l'ordre du jour de la réunion de Comité suivante.
- Décision du Comité (avec validation de l'Assemblée Générale).
- Il est à noter que pendant l'année précédant les élections aucune cooptation n'est possible.

Fin de la réunion à 17h30

Le Président  
Jean-François Kranklader

la secrétaire  
Annie Lombardi

